

Présents : Mmes Coillet, Lanciaux, Pucheus (V40) ; Mmes Debons, Lecointre, MM. Denécheau, Lelay (V41) ; M. Morlot (Jullien et Allix). Excusé(e)s : Mme Steffen (V40) ; M. Hervé (V41).

La séance débute à 18.09 et se termine à 20.30.

1. Préparation de l'ordre du jour de la prochaine AG des copropriétaires

Le conseil examine l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des copropriétaires prévue vendredi 14 décembre 2018. En dehors des questions budgétaires, seront soumis au vote de l'ensemble des copropriétaires : le renouvellement du conseil syndical, le renouvellement du contrat de syndic et la nouvelle tarification du parking.

2. Point sur les travaux en cours

- Colonnes cassées d'eaux usées : les travaux de remplacement de la colonne d'eaux usées dans les studios de la tour (V41) commenceront en novembre. Le conseil engage les devis présentés par l'entreprise SICESEC pour le remplacement des colonnes cassées dans la loge du gardien et d'un appartement de la tour (V40).

- Rénovation fenêtres des halls bâtiments bas et paliers des tours (entreprise PSR) : les travaux commenceront la dernière semaine d'octobre.

- Condamnation des vide-ordures : les coordonnées des copropriétaires, dont les trappes ne sont toujours pas condamnées, ont été communiquées à la SADE qui doit procéder à la fermeture définitive de ces trappes. Il est de nouveau rappelé aux habitants de **ne plus utiliser les vide-ordures**, plusieurs colonnes étant cassées et leur condamnation votée en assemblée générale des copropriétaires.

- Diagnostic sur façades : M. Morlot va prendre contact avec le cabinet d'architecte A. de Saint-Jouan pour lancer la procédure et organiser l'intervention des entreprises. Le conseil propose de ne pas retenir les options proposées par M. de Saint-Jouan en attendant de connaître le montant définitif de la subvention accordée par la DRAC Normandie. M. Denécheau doit prendre contact avec la DRAC à ce sujet dans les prochains jours.

- Installation d'un visiophone au 193 rue de Paris (V40) ; M. Lelay va demander un dernier devis.

3. Commerces

- Restaurant O'Tacos : une audience des référés est prévue le 16 octobre.

- Restaurant Côté Jardin : les exploitants et les clients s'approprient la cour et le jardin de l'îlot V40. Un nouveau courrier sera envoyé au copropriétaire possédant le local pour qu'il soit mis fin aux nuisances.

- Ancien Kiloshop : le local WC appartenant à la copropriété avait été annexé par un précédent exploitant. Après accord avec le propriétaire, ce local va être restitué à la copropriété. En échange, le conseil accepte que le prochain exploitant puisse utiliser les WC de ces parties communes, à la condition qu'il prenne un abonnement auprès de la CODAH pour l'eau froide.

4. Locaux communs

Il est prévu de retirer les vélos abandonnés par leurs propriétaires dans le local à vélo (V40-V41). Des mots vont être mis dans les halls des tours et glissés sous les portes pour inviter les propriétaires de vélo à se signaler auprès des gardiens. Il est rappelé aux habitants qu'il est **absolument interdit de déposer des encombrants** dans le local à poubelles (V40).

Le président, pour le conseil syndical, Pascal Denécheau

Retrouvez ce compte-rendu en ligne sur le site internet de la copropriété

www.v40v41.fr rubrique *Vivre dans les îlots*.

